

<p>- Les effets du changement climatique ne sont pas du tout pris en compte. Le torrent du Bonrieu est alimenté par un glacier en train de fondre. La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) attire l'attention sur ce problème majeur, sur le risque de crues violentes suivies de périodes d'étiage prolongées.</p>	<p>Contrairement à ce qui est écrit, les effets du changements climatiques sont traités dans le chapitre 2.2.5. « Climat, évolution climatique et vulnérabilité du projet » de l'EIE.</p> <p>La disparition du glacier va en effet probablement précipiter l'arrivée de la période d'étiage de fin d'été. Même si le permafrost va sans doute limiter cet impact. La production pourra alors être stoppée plus tôt à la fin de l'été si le débit du torrent n'est plus suffisant. Mais le réchauffement climatique va également faire remonter la limite pluie-neige et la production sera sans doute améliorée, et sur une période plus étendue, à l'inter-saison.</p> <p>La production annuelle ne devrait donc pas évoluer significativement.</p>
<p>EDF, au fil des années, en Maurienne a équipé tous les torrents qui pouvaient l'être. Cet acteur majeur, en aménageant la STEP (Station de Transfert d'énergie par pompage) de Bissorte, nous fait comprendre que l'eau présente deux intérêts majeurs, c'est la possibilité de stockage dans des barrages et la réactivité de la production pouvant être injectée très rapidement sur le réseau en cas de besoin.</p> <p>A ce titre, les microcentrales ne jouent pas ce rôle. Elles n'ont qu'un intérêt financier momentané pour les collectivités et les porteurs de projet.</p>	<p>Les STEP sont en effet d'excellentes solutions qui présentent plein d'avantages. Mais cela nécessite la réalisation de deux réservoirs de stockage d'eau, en amont et en aval des ouvrages de production, avec des impacts forts sur l'environnement compte tenu des surfaces d'emprise qu'ils doivent mobiliser.</p> <p>A titre d'illustration, pour disposer d'une réserve d'énergie de 12h (ce qui est faible) dans la configuration du projet de Plan Py, il faut disposer d'un volume de stockage de 43 000 m³ minimum (pour le bassin amont – mais il faut le même volume pour le bassin aval). Dans l'hypothèse d'une hauteur d'eau moyenne de 3 m cela se traduit par une surface de bassin de plus de 14 000 m² et sans doute une emprise au sol de 30 000 m² avec les berges (digues).</p>